

Directions juridiques : comment entamer sa transformation digitale ?

Tout le monde ne parle plus que de transformation digitale, c'est le nouveau sujet à la mode – depuis déjà deux bonnes années toutefois ! – qui occupe tant les rédactions que les directions juridiques. Comme pour tout, il y a ceux qui en parlent beaucoup sans le faire, ceux qui le font sans communiquer sur le sujet, et ceux qui voudraient bien s'y mettre sans savoir comment s'y prendre... !

Si vous êtes dans ce dernier cas de figure, cet article est pour vous, je vous explique tout !

La transformation numérique, un impératif ?

Tout d'abord, et avant de foncer tête baissée, interrogeons-nous : cette transformation numérique est-elle primordiale ? A quel besoin impérieux et concret correspondrait-elle ?

Face à cette problématique, vous ne pourrez faire l'économie d'une réflexion en amont sur ce qui vous amène à envisager l'implémentation d'outils informatiques comme une finalité. Tout d'abord, de qui vient la demande : la Direction Générale ? La Direction Informatique ? Les juristes de votre Direction Juridique ? Vos clients internes ? La pression de vos pairs ?

Il conviendra d'auditer – en interne ou en sollicitant un intervenant extérieur – vos pratiques professionnelles. Comment travaillez-vous au quotidien ? Qui sont vos clients internes les plus gourmands en ressources juridiques, à savoir le temps précieux de vos collaborateurs ? Comment échangez-vous avec eux ? Comment vous organisez-vous en interne pour la répartition des dossiers ? Quelle vision globale de la charge de travail de votre équipe avez-vous ? Quels sont les points de blocage et frustrations régulières de vos équipes ? Quelles sont les tâches chronophages et peu créatrices de valeur qui peuvent leur faire perdre le sens de leur investissement personnel et professionnel au sein de votre entreprise ?

Une fois ces questions posées aux bons interlocuteurs et les réponses apportées, il se pourrait que vos problématiques ne soient finalement « que » organisationnelles, et puissent en tout état de cause être résolues par une structuration différente – ou une création – de vos *process* internes rendus plus adaptés aux besoins de votre équipe. Les solutions peuvent également être organisationnelles comme l'implémentation de méthodes agiles au sein des directions juridiques. D'autres ressources pourront être plus spécifiquement axées sur des aspects RH en fonction des problématiques.

Si tout est envisageable, toutes les solutions ne passent pas nécessairement par l'achat d'une solution *legaltech*, ni par une transformation digitale radicale !

Et si c'est vraiment indispensable, on commence par quoi ?

Mais peut-être la conclusion sera-t-elle au contraire qu'un nouvel outil informatique est essentiel afin de vous rendre plus performant et donner un coup d'avance à votre direction juridique par rapport aux concurrents. Auquel cas, comment procède-t-on concrètement ?

Là encore, vous ne pourrez faire l'impasse sur un audit préalable complet : des outils informatiques déjà existants au sein de votre société tout d'abord. Avez-vous des abonnements divers à des bases de données ? Disposez-vous d'une GED (Gestion Électronique des Documents) ? Votre entreprise a-t-elle déjà investi dans Microsoft 365 ?

Il convient aussi d'envisager avec eux les contraintes posées par votre DSI. L'outil doit-il être compatible avec le système actuellement en place dans votre société ? Avez-vous la main pour choisir un nouvel outil ou bien doit-il être mondial et donc choisi par le siège – ce dernier est-il en France ou à l'étranger ?

Il faudra également anticiper votre enveloppe budgétaire pour cet outil, et provisionner en conséquence. Est-ce un achat unique ou bien s'agira-t-il d'un fonctionnement en mode SaaS c'est-à-dire un nombre de licences correspondant au nombre d'utilisateurs à renouvellement mensuel ou annuel ?

Enfin, il s'agira de vous y retrouver parmi les centaines de *legaltechs* sur le marché, et les dizaines correspondantes à vos besoins et respectant votre cahier des charges. Si chacune aura à cœur de vanter ses propres mérites, il vous reviendra de faire le tri, les comparer avec attention, les rencontrer, obtenir des retours d'utilisateurs pour n'en retenir qu'une. Si vous avez la chance d'avoir une DSI réactive et à l'écoute de vos besoins, ils pourront gérer l'implémentation, à vous de superviser le respect des délais et des budgets discutés.

Bien évidemment, les besoins juridiques de l'entreprise doivent être gérés et nombreuses sont les directions juridiques qui auraient du mal à libérer un membre de leur équipe à temps plein - ou même partiel - pour piloter un tel projet. Il est alors possible de solliciter de l'aide extérieure auprès d'un consultant afin de vous épauler dans la mise en place de ces projets transverses. Quelle que soit l'approche retenue, la transformation digitale devra être le fruit d'une réflexion murie et approfondie, et non pas un changement dans la précipitation.

Emilie Letocart-Calame
Administratrice de l'AFJE
Présidente et fondatrice du cabinet Calame Consulting